

ANNEXE 1 : INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE, LES OUTILS DE PRÉVENTION

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>

chauffages d'appoint

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>

groupes électrogènes

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>

Santé publique France met également des spots radio, un dossier de presse sonore et un film de prévention à disposition à l'adresse suivante :

- <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>

- **Les outils grand public :**

Pour vous aider à la mise en place de ces actions, l'ARS tient à votre disposition des documents d'information et de prévention élaborés par Santé publique France.

Ils peuvent aussi être téléchargés directement aux adresses suivantes :

- https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_monoxyde_de_carbone.pdf pour l'affiche « les dangers du monoxyde de carbone »
- https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_monoxyde_de_carbone.pdf pour le dépliant généraliste

Ces affiches et dépliants peuvent être mis à disposition dans les bureaux des CCAS ou distribués par vos agents, techniques ou sociaux, intervenant à domicile.

- **Les outils à destination des publics les plus précaires :**

L'Île-de-France connaît depuis quelques années des cas d'intoxication liés à l'usage de braseros ou appareils de chauffage de fortune en intérieur. Santé publique France relève que de 2010 à 2016, 208 épisodes d'intoxications par brasero/barbecue ont touché 743 personnes parmi lesquelles 9 personnes sont décédées. Le taux d'incidence correspondant est de 0,68 pour 100 000 résidences principales.

L'ARS Île-de-France a créé en collaboration avec l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA) un outil de communication accessible à tous, y compris aux publics étrangers, pour alerter sur les risques liés à cette pratique : l'affiche « Brasero : attention danger ».

Si vous disposez d'un SCHS, celui-ci a déjà reçu et peut demander à recevoir d'autres exemplaires.

Vous pouvez télécharger l'affiche à l'adresse suivante :

- <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/monoxyde-carbone-affiche-brasero-attention-danger-2015.pdf>

- **Les outils à destination des lieux de culte :**

Des intoxications collectives survenant encore lors de rassemblements culturels ou religieux, un outil de communication spécifique, à relayer par vos services, et téléchargeable à l'adresse :

- https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_lieux_de_cultes.pdf pour la fiche sur la prévention dans les lieux de culte